



外语经贸文章选读系列教材

法语经贸文章选读

Lecture des articles économiques et
commerciaux en français

刘宝义 张萍 编著



对外经济贸易大学出版社

University of International Business and Economics Press



德语经贸类阅读精品选读

德语经贸文章选读

Lektüre der wichtigsten Geschäftsverträge im
Handelsverkehr mit Deutschland

陈其江 陈其江 编著



世界图书出版公司·北京

外语经贸文章选读系列

法语经贸文章选读

*Lecture des articles économiques et
commerciaux en français*

刘宝义 张 萍 编著

对外经济贸易大学出版社

图书在版编目 (CIP) 数据

法语经贸文章选读/刘宝义, 张萍编著. —北京: 对外经济贸易大学出版社, 2008

(外语经贸文章选读系列)

ISBN 978-7-81134-245-1

I. 法… II. ①刘…②张… III. 法语-对外贸易-课外读物 IV. H329.4; F

中国版本图书馆 CIP 数据核字 (2008) 第 162243 号

© 2008 年 对外经济贸易大学出版社出版发行

版权所有 翻印必究

法语经贸文章选读

Lecture des articles économiques et commerciaux en français

刘宝义 张 萍 编著

责任编辑: 何 竞

对外经济贸易大学出版社

北京市朝阳区惠新东街 10 号 邮政编码: 100029

邮购电话: 010-64492338 发行部电话: 010-64492342

网址: <http://www.uibep.com> E-mail: uibep@126.com

北京市山华苑印刷有限责任公司印装 新华书店北京发行所发行

成品尺寸: 148mm × 210mm 11.625 印张 346 千字

2008 年 10 月北京第 1 版 2008 年 10 月第 1 次印刷

ISBN 978-7-81134-245-1

印数: 0 001 - 5 000 册 定价: 18.00 元

前 言

进入 21 世纪以后,中国与法国及众多法语区国家之间的经贸合作与技术交流活动迅速发展。为积极配合这一形势发展的需要,以便在更大范围、更广领域和更高层次参与国际经贸合作与竞争,本书作者参考大量的经贸文献与资料,编写了这本《法语经贸文章选读》。

本书编写原则符合培养法语经贸复合型人才的要求。全书收录的文章,均选自法国有影响力的经贸类报刊杂志及官方网站,内容涵盖了对外经贸活动的主要领域,有论述世贸组织的文章,也有涉及经济金融政策、贸易市场、技术服务等多方面的资料。材料新颖,内容丰富,风格各异,介绍并提供了大量的经贸法语词汇及用法,实用性很强。此外,全书每个章节均配有与课文内容有一定联系的阅读、填空、词汇翻译练习。为便于读者自学,书后还附有部分参考答案。可以说,读者通过学习,不仅能够对经贸法语文章各类风格、观点有一定的了解,而且还能够学到许多相关的经贸业务专业知识,可谓一举多得。

本书在编写过程中,得到了对外经济贸易大学外语学院的热情指导和支持,还得到了法语系老师和法籍教师的大力协助,在此一并向他们表示衷心感谢。

由于编者水平有限,错漏之处难免,恳请有关领域的专家和广大读者及时批评指正。

编 者

2008 年 8 月于北京

目 录

第一章	世界贸易组织：为世界贸易服务的工具.....	1
第二章	国际货币基金组织：为保持其效率应变化吗？	19
第三章	国民经济增长与进步感受	40
第四章	通货膨胀对工人和失业者的影响更强烈.....	60
第五章	欧元能成为世界货币？	79
第六章	欧洲证券交易体系一体化及其问题	100
第七章	新现象：中国在世界投资	122
第八章	发展中国家经济，高价石油时代的受害者.....	144
第九章	石油输出国如何能够从石油涨价中得到好处？	165
第十章	沃尔玛，21 世纪的多国公司	186
第十一章	公司国际化与本地化：法国企业在欧洲的例子.....	210
第十二章	品牌面对廉价打折商品，采用什么战略？	231
第十三章	欧盟一体化的实现	252
第十四章	法国医疗保险：2004 年的医保改革	269
第十五章	法国移民状况的变迁	290
第十六章	法国经济部的新观点	306
第十七章	购物与商标的忠诚度	323
第十八章	形象中的全球化	342
附录：	部分练习参考答案	362

Table des matières

Unité 1	<i>L'OMC : un outil au service des échanges mondiaux</i>	1
Unité 2	<i>FMI : doit-il évoluer pour préserver son efficacité ?</i>	19
Unité 3	Croissance économique nationale et sentiment de progrès	40
Unité 4	Une inflation plus forte pour les ouvriers et les chômeurs	60
Unité 5	L'euro, monnaie mondiale ?	79
Unité 6	L'intégration du système boursier en Europe et ses enjeux	100
Unité 7	Un phénomène récent : <i>les investissements chinois dans le monde</i>	122
Unité 8	Les économies en développement, victimes de l'ère du pétrole cher	144
Unité 9	Comment les pays exportateurs peuvent-ils profiter de la hausse des prix du pétrole ?	165
Unité 10	Wal-Mart, la multinationale du XXI ^e siècle	186
Unité 11	Internationalisation et localisation des firmes : <i>l'exemple des entreprises françaises en Europe</i>	210
Unité 12	Les marques face au hard discount : quelles stratégies?	231
Unité 13	L'achèvement de l'intégration européenne	252
Unité 14	L'assurance maladie en France : la réforme de 2004	269
Unité 15	Les immigrés en France : une situation qui évolue	290
Unité 16	Les nouvelles lunettes de Bercy	306
Unité 17	La fidélité à la marque à travers les situations d'achat	323
Unité 18	Mappemonde ou la mondialisation mise en images	342
Annexe: Corrigé d'une partie des exercices		362

Unité 1 *L'OMC: un outil au service des échanges mondiaux*

L'Organisation mondiale du commerce (OMC^{*1}) a remplacé en 1995 le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). La création de l'OMC a permis d'institutionnaliser le cycle de négociation^{*2} et d'élargir le champ d'application du commerce international : outre les marchandises (régulées par le GATT depuis 1948), les produits agricoles, les services, les investissements ou la propriété intellectuelle sont devenus objets de négociation au sein de l'OMC. La mission principale de l'Organisation est la libéralisation du commerce des biens et des services à l'échelle mondiale. Avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, elle est l'une des organisations centrales de l'ordre économique mondial.

L'OMC ne fait pas partie du système de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle n'est liée ni par la Charte de l'ONU, ni par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Sa vocation est purement commerciale.

Pourtant, les membres de l'OMC font presque tous également partie de l'ONU et ils sont liés par les conventions qu'ils ont ratifiées.

L'OMC prolonge les objectifs du GATT^{*3}. Son bilan se solde par la signature jusqu'à présent de plus de trente accords multilatéraux. Sa vocation basée sur le multilatéralisme est de plus en plus défiée par la multiplication d'accords régionaux ou binationaux, régissant environ 50% du commerce mondial. Avec sa dimension mondiale et son champ de compétences plus vaste que celui du GATT, l'OMC intervient sur un terrain difficile :

- elle est chargée d'élargir le champs ^{*4} du libre-échange à de nouveaux domaines, elle est également tenue de veiller à la conformité de ces échanges avec les règles en vigueur (règles sociales et environnementales) ;
- acteur majeur en matière de règlement des conflits commerciaux, elle est, à ce titre, prise à partie par les courants commerciaux, dans un contexte où les différends commerciaux se multiplient, tant entre les grandes puissances, bloc européen contre bloc américain, qu'entre pays du Nord et pays du Sud ;
- bien qu'ayant une vocation mondiale, elle fonctionne hors du système des Nations Unies et, de ce fait, agit sans ou dans le cadre d'une faible concertation avec les institutions internationales.

Les rapports de force à l'OMC

L'agriculture américaine bénéficie de différentes formes d'aides directes (près de 23 milliards de dollars en 2005) et d'une faible protection douanière, excepté pour le sucre et les produits laitiers. C'est pourquoi les États-Unis cherchent à faire valider leur soutien à l'agriculture et sont très agressifs pour ouvrir les marchés extérieurs à leurs exportations. Les pays dits du G20^{*5} (Brésil, Inde...) sont pour la plupart des pays émergents et ont en commun la promotion des intérêts de filières agro-exportatrices, même s'ils renferment des poches de pauvreté. Leur attitude est très agressive à l'égard des soutiens et des protections douanières des pays développés. Toutefois, ils sont très réticents à ouvrir leurs marchés aux produits industriels.

Le G10 (Japon, Norvège...) comprend les pays protégeant fortement leur agriculture qui joue un grand rôle pour la sécurité alimentaire et dans l'occupation du territoire.

Les pays en développement (PED) constituent un ensemble très hétérogène; les PED agro-exportateurs - principalement en Asie -, les PED importateurs - principalement en Afrique -, les pays insulaires (Maurice). Par ailleurs, il existe une opposition entre les PED - principalement les pays africains -, qui bénéficient d'accès préférentiels aux marchés des pays industrialisés, et les autres - surtout les pays asiatiques -, qui n'en bénéficient pas.

Les grandes conférences de l'OMC

Réunissant les États membres tous les deux ans, la conférence ministérielle constitue la structure suprême de l'organisation.

a) 9-13 décembre 1996

La première conférence ministérielle des 127 pays membres de l'OMC, à Singapour, aboutit à un accord dans le secteur des technologies de l'information, signé par 28 pays, prévoyant la suppression des droits de douane de certains produits de la filière électronique d'ici à l'an 2000. Désaccord entre les pays industrialisés et les pays en développement sur le lien entre commerce international et clause sociale.

b) 18-20 mai 1998

Deuxième conférence ministérielle à Genève. Désaccord entre les États-Unis, qui souhaitent accélérer la libéralisation des échanges par des négociations sectorielles et les Européens qui veulent des négociations globales. Un accord provisoire sur le commerce électronique est signé, continuant à l'exonérer de droits de douane.

c) 30 novembre-3 décembre 1999

Troisième conférence ministérielle à Seattle (États-Unis) : les 135 participants ne parviennent pas à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales internationales, dit « cycle du millénaire ».

d) 9-14 novembre 2001

La quatrième conférence ministérielle réunit à Doha, au Qatar, les 142 pays membres. Le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales baptisé « Agenda du développement » ou « Cycle de Doha » est finalement entériné. Il porte notamment sur l'agriculture.

e) 30 août 2003

Accord sur l'accès des pays pauvres aux médicaments génériques. Après huit mois de négociations, les pays membres s'accordent sur un assouplissement des conditions d'importation des médicaments génériques par les pays pauvres non producteurs de médicaments.

f) 10-14 septembre 2003

La cinquième conférence ministérielle réunie à Cancun (Mexique) se solde par un échec. Face à l'absence de compromis Nord-Sud sur le dossier agricole, les pays du Sud refusent l'ouverture de négociations sur les nouveaux sujets dits « sujets de Singapour » (investissements, concurrence, marchés publics, facilitation des échanges).

g) 13-18 décembre 2005

La sixième conférence ministérielle se tient à Hong Kong. Les ministres adoptent une déclaration finale qui relance les négociations sur la libéralisation des échanges mondiaux. L'accord prévoit l'élimination fin 2013 des subventions à l'exportation des produits agricoles des pays riches, en réponse à une revendication de longue date des pays en développement. Par ailleurs, les pays développés devront s'engager à importer 97% des produits des pays les moins avancés (PMA) sans droit de douane ni contingent à partir de 2008. Enfin, les subventions aux exportations de coton, notamment aux États-Unis, devront cesser à partir de 2006.

h) 24 juillet 2006

L'OMC suspend *sine die* le cycle de négociations commerciales multilatérales : cinq ans après leur lancement à Doha, les négociations sur la libéralisation du commerce mondial axées sur le développement sont mises en échec en raison du désaccord politique agricole.

L'opinion agricole, n° 167, 2006

L'OMC entre régionalisme et multilatéralisme

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est confrontée à la prolifération d'accords régionaux qui viennent défier le multilatéralisme qu'elle encourage et soutient. Les accords régionaux ou bilatéraux comportent certains avantages, notamment la plus grande rapidité et facilité avec lesquelles ils peuvent être conclus. Mais bien qu'ils favorisent régionalement le commerce, les accords régionaux - outre le coût administratif qu'ils entraînent - ne peuvent pas régler des problèmes plus complexes, ni traiter la question des pays en développement. La poursuite du multilatéralisme paraît ainsi indispensable.

Le système commercial mondial se caractérise par une incertitude croissante et une grande complexité. A l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le cycle de négociations multilatérales de Doha est dans l'impasse, et les perspectives d'une reprise des pourparlers commerciaux dans un proche avenir sont plutôt faibles. En même temps, une activité débordante se poursuit sur le front des ententes commerciales bilatérales et régionales : peu de pays n'ont pas aujourd'hui des arrangements d'échanges préférentiels sous une forme ou une autre dans le cadre de leur structure commerciale d'ensemble. Voici ce qu'en dit le conseiller commercial principal du gouvernement du Canada : « Aucune partie du monde n'est exempte de quelque accord commercial régional ou bilatéral. Tous les pays souhaitent devenir leur propre centre économique plutôt que de servir de satellite à un autre. Implicitement, ils cherchent donc à prendre leur part du

marché aux dépens des autres, dans un contexte de commerce international de plus en plus incertain ».

Il n'y a pas de doute que, dans le domaine du commerce international, la partie se joue aujourd'hui aux niveaux bilatéral et régional, une énorme prolifération d'accords régionaux liés au commerce ayant suivi, au début des années 1990, la fin du cycle de l'Uruguay de l'Accord général sur le commerce et les tarifs.

Compte tenu de la lenteur des négociations de l'OMC dans le cadre d'un nouveau cycle, les États-Unis ont déployé d'importants efforts pour conclure des accords commerciaux bilatéraux avec des pays de tous les coins du monde, et en ont effectivement signé une quinzaine. En Asie de l'Est, il y a un regain d'intérêt pour les arrangements régionaux depuis que la crise financière asiatique a prouvé que les marchés considéraient l'Asie de l'Est comme une région distincte. L'Europe, porte-flambeau traditionnel du régionalisme, s'efforce à la fois d'élargir et d'approfondir le marché commun de l'Union européenne (UE). D'ailleurs, à part les efforts d'intégration régionale de l'UE, les Européens ont conclu d'innombrables accords bilatéraux et plurilatéraux avec des pays d'Europe de l'Est et des partenaires non européens. De son côté, le Canada n'a conclu qu'un seul accord commercial bilatéral dans les cinq dernières années, ce qui est peu par rapport aux réalisations d'autres nations marchandes.

Voici les arguments qui militent en faveur tant du bilatéralisme que du régionalisme (on parlera désormais de régionalisme seulement puisque la plupart des arrangements commerciaux en cause se produisent au niveau régional) ainsi que du multilatéralisme dans la politique commerciale.

Arguments en faveur du régionalisme

Quels sont les arguments en faveur des accords commerciaux régionaux

(ACR) ? Ces ententes sont-elles - pour reprendre les propos de nombreux experts - des « pierres angulaires » ou des « pierres d'achoppement » de la libéralisation du commerce mondial ?

Le premier argument en faveur des ACR est qu'ils entraînent une augmentation nette des échanges, par opposition à un détournement des échanges. Les ACR permettent aux signataires de faire des gains commerciaux : leurs importations des biens et des services que leurs partenaires produisent avec une plus grande efficacité augmentent, mais leurs propres exportations de biens qu'ils produisent eux-mêmes plus efficacement que leurs partenaires s'accroissent aussi. Ce phénomène constitue ce qu'on appelle l'effet de création de courants commerciaux d'une zone de libre-échange.

Malheureusement, les gains ainsi réalisés dans le cadre d'ententes de traitement préférentiel peuvent être compensés, en tout ou en partie, par l'effet de détournement des échanges, qui n'intervient pas dans le cas d'une libéralisation non discriminatoire. Il y a détournement des échanges lorsque le traitement préférentiel prévu par l'accord en question provoque une substitution d'importations entre pays partenaires et non partenaires, même quand il est possible d'acheter les mêmes biens à un prix moindre dans un pays non partenaire. Cela se produit lorsque les biens plus coûteux du pays partenaire sont exemptés des droits de douane et d'autres restrictions aux termes de l'accord de libre-échange. Il est établi que des détournements assez importants surviennent, surtout lorsque les biens de pays tiers sont frappés de droits de douane élevés. Les experts préconisent l'adoption de concepts tels que le « régionalisme ouvert », en sorte que la mise en œuvre d'ACR ne nuise pas indûment aux perspectives commerciales des pays non participants.

La question est donc de savoir si la croissance économique engendrée par

l'augmentation du commerce dépasse en importance les détournements d'échanges et la répartition inefficace des ressources qui résulte du traitement préférentiel. « Les arguments en faveur des accords commerciaux régionaux semblent indiquer que ces derniers ont probablement donné lieu à des détournements de courants commerciaux, mais que leur pouvoir de création de ces mêmes courants domine et a généré des gains sur le plan du bien-être économique ».

Deuxièmement, le principal motif de la conclusion d'accords commerciaux réciproques semble être tout simplement d'assurer un accès plus sûr à des marchés étrangers plutôt que de transformer certaines régions géographiques en « forteresses », comme on l'avait craint au départ après la signature des premiers ACR. On pourrait même imaginer que cette multitude d'ententes non multilatérales entraîne une course à l'abolition du protectionnisme au fur et à mesure que se libéralise l'accès aux marchés.

Troisièmement, on considère que les ACR sont relativement rapides à négocier. Le nombre d'intervenants étant moindre, il est plus facile de surmonter les obstacles. C'est là un argument de poids face à la lenteur de la libéralisation multilatérale du commerce.

Quatrièmement, les ACR sont particulièrement utiles pour les pays en développement parce qu'ils ont tendance à ancrer les réformes économiques intérieures. Autrement dit, ces ententes de libre-échange empêchent les mauvaises politiques économiques du passé de réapparaître. Les ACR peuvent aussi constituer un moyen d'apprentissage pouvant aider les pays pauvres à se préparer en vue de négociations multilatérales.

Cinquièmement, des accords commerciaux bilatéraux et régionaux bien conçus et respectueux des obligations envers l'OMC peuvent aider et renforcer l'Organisation. De fait, beaucoup des dispositions qu'on trouve

dans les ACR (par exemple l'ALENA) se retrouvent dans des accords multilatéraux ou servent de modèle pour des ententes futures. On peut citer en exemple, à cet égard, les règles sur la protection des investissements, la propriété intellectuelle, les services et les investissements liés au commerce.

Enfin, la conclusion d'ACR peut faire progresser la négociation d'accords multilatéraux. On affirme, par exemple, que la signature de l'ALENA* a accéléré l'aboutissement du cycle de l'Uruguay de l'OMC.

*ALENA - Accord de libre-échange nord-américain

Arguments en faveur du multilatéralisme

Quels arguments peut-on invoquer en faveur du multilatéralisme dans un monde caractérisé par un enchevêtrement d'innombrables ACR ? Plusieurs facteurs militent en fait en faveur du multilatéralisme.

Le premier est que les ACR ne peuvent pas régler les problèmes complexes du commerce des produits agricoles. Les divergences qui existent à cet égard entre les grandes économies industrialisées du monde (États-Unis, UE, Japon) ne peuvent se régler que dans un cadre multilatéral.

Deuxièmement, c'est à Genève qu'on peut le mieux s'attaquer aux problèmes complexes en matière de commerce et de développement que connaissent les pays pauvres, car ils nécessitent souvent une approche multilatérale. Ainsi, les discussions actuelles visant à amener les pays riches à accorder une « aide au commerce » (assistance technique destinée à aider les pays en développement à orienter plus efficacement leur commerce) aux pays pauvres se déroulent au niveau multilatéral. Il y a lieu de mentionner en outre que, pour la plupart des pays en développement, le principal avantage d'un éventuel succès du cycle de Doha découlera de la libéralisation du commerce des produits agricoles.

Troisièmement, les différends commerciaux se règlent mieux au moyen d'un mécanisme efficace établi à l'échelle multilatérale.

L'OMC demeure le meilleur cadre jamais conçu pour régler les différends découlant de l'activité économique mondiale.

Quatrièmement, comme nous l'avons déjà mentionné, les pays qui ne participent pas à des ACR peuvent souffrir du détournement des échanges à l'intérieur des blocs régionaux.

Cinquièmement, la pléthore d'accords commerciaux, qui parfois se chevauchent, augmente considérablement le coût administratif et l'incohérence du système commercial. La négociation des ententes, l'administration et la surveillance des diverses dispositions qu'elles comportent peuvent finir par être très coûteuses.

Enfin, l'affectation de ressources de négociation rares à la conclusion d'accords régionaux et bilatéraux prive de nombreux pays des ressources nécessaires pour mener à bonne fin le cycle de Doha. Les efforts consacrés à la formation d'alliances bilatérales et régionales empêchent probablement le développement de pressions suffisantes pour faire avancer les pourparlers commerciaux multilatéraux.

Pour toutes ces raisons, il est très important de maintenir une forte orientation multilatérale.

Document du Parlement européen, le 13 novembre 2006

Mots et expressions

la convention

协议, 协定

la vocation

使命, 任务